



communiqué du Collectif d'Information et de Recherche Cannabique de Lyon :

"Les antiprohibitionnistes du monde entier vont battre le pavé le 4 mai à Lyon à l'occasion de la "Marche mondiale du cannabis". Comme chaque année depuis 2001 en France, le Collectif d'Information et de Recherche Cannabique de Lyon...

l'association de lutte contre le sida AIDES, ainsi que les associations Ananda et Cie, et Bredda Sound System participent à la Marche mondiale du cannabis 2019, qui se déroule dans plus de 700 villes de 65 pays.

Alors que l'ONU persiste dans une prohibition qui ne cesse d'échouer, les partisans d'une réforme pragmatique de la politique des drogues, soutenus par une opinion publique de plus en plus favorable à leur cause, se mobilisent pour...

la 19e édition de la Marche mondiale du cannabis. Ils s'inscrivent dans le sens de l'Histoire, à voir toutes les réformes survenues depuis l'an dernier dans le monde.

Le vent réformiste balaie toute l'Amérique du Nord : événement majeur de l'année passée, le Canada légalise le cannabis récréatif (vendu en dispensaires, pour adultes). Aux États-Unis, l'usage récréatif est autorisé dans un 10e État, le Michigan, et bientôt au New Jersey, à New York, en Floride et au Connecticut. Plébiscitée par l'opinion américaine (favorable à 61 %), la légalisation du cannabis, génératrice d'un nombre record d'emplois légaux (211.000, +110 % en 3 ans !) est soutenue par tous les candidats actuels à la présidentielle 2020.

Le Mexique rend la prohibition du cannabis inconstitutionnelle et une loi prévoit une « stricte régulation » de la production et de la vente. Par ailleurs, l'usage personnel est autorisé en Géorgie, en Afrique du Sud (loi en cours). Le Luxembourg envisage la légalisation, la Suisse autorise des « essais contrôlés » d'usage et les Pays-Bas expérimentent des projets pilotes de culture légale du cannabis.

Quant au cannabis médical (CM), son succès se mondialise : avec l'Utah et le Missouri, 33 États américains autorisent désormais son usage, comme le Royaume-Uni, le Luxembourg, la

Lituanie, l'Ukraine, et la Roumanie l'envisage ; le Parlement européen prépare une proposition de résolution sur le CM ; le Portugal, la Grèce, Chypre, Saint-Vincent-et-les-Grenadines (Caraïbes) et la Nouvelle-Zélande (en cours) légalisent l'usage et la culture ; la Belgique crée une Agence fédérale du cannabis. Israël et le Danemark autorisent l'exportation massive de CM. En Afrique, après le Lesotho l'an dernier, le Zimbabwe octroie des licences de production ; en Asie, des États pourtant très répressifs se lancent dans la course, en collaboration avec Israël : la Corée du Sud est la première à autoriser strictement l'usage de CM, la Thaïlande projette de légaliser la culture à des fins médicales, la Malaisie en débat, Singapour mise sur la recherche, et en Chine, l'industrie du cannabis se développe rapidement. Stupéfiant !

Les études sur les effets de la légalisation du cannabis ne constatent ni de hausse de l'usage chez les jeunes, ni de hausse des accidents de la route. Fait notable, en Californie : la justice va effectuer 200.000 réductions ou annulations de peines. Mais la production légale de cet État, fortement taxée, ne fait pas le poids face au marché noir, toujours très attractif, et les recettes fiscales s'avèrent moins importantes que prévu (à l'inverse du Colorado).

Et quoi de neuf en France, où François Thierry, patron de la lutte contre le trafic de drogue, est mis en examen pour.... trafic de drogue, et où des dealers, à Marseille, s'intimident à coups de kalachnikovs ?

L'amende forfaitaire délictuelle de 200 € sanctionnant l'usage de drogue est contestée devant le Conseil constitutionnel, mais celui-ci valide la loi qui l'institue. Cette mesure n'influera pas sur l'usage élevé, le trafic florissant et l'intensité de la répression, effets pervers persistants qui suscitent de nouvelles initiatives bienvenues : des policiers et gendarmes créent un collectif « Police contre la prohibition » (PCP) et la mairie de Villeurbanne (Rhône) organise des débats sur le cannabis et le trafic ; consultés, 72 % des participants se disent favorables à une légalisation du cannabis, tendance confirmée par enquêtes et sondages. Les Français sont plus en avance que leurs dirigeants. On note toutefois des avancées sur le plan médical : la région Nouvelle-Aquitaine adopte une motion pour la légalisation du cannabis thérapeutique ; le Comité scientifique et technique de l'Agence du médicament (ANSM) juge « pertinent » d'autoriser l'usage médical du cannabis dans certains cas, et l'ANSM souhaite une « expérimentation » d'ici fin 2019. À suivre...

Nous invitons donc le plus grand nombre à venir participer à la Marche Mondiale du Cannabis 2019, qui se tiendra à Lyon le samedi 4 mai à 14 h 30, de la place Carnot à la place des Terreaux, pour revendiquer une réforme de la politique française en matière de cannabis."